

**COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL SYNDICAL
Du jeudi 3 Février 2022 de 18h30 à 20h30**

Date de convocation : 28 janvier 2022

PRÉSENTS : Mmes ARRADA, MONTEIL, LARUELLE, BAGA,
BELLOT-GURLET, M. REVOL,

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

INVITES :

Secrétaire de séance : M Pascal Valverde

Ordre du jour

1. Approbation du Compte-rendu du Conseil Syndical du 16/12/2021
2. Présentation du compte administratif provisoire 2021
3. Eléments qualitatifs et quantitatifs de 2021 à destination de Frogès et Villard-Bonnot
4. Réflexion poste d'agent technique/polyvalent au multi-accueil
5. Réflexion sur des postes partagés entre Frogès, Villard-Bonnot et le CSC.
6. Questions diverses

1. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du dernier Conseil syndical est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Présentation du compte administratif provisoire 2021

Le document présenté est en date du 11 janvier 2022. Il est précisé que le centre a effectué le rapprochement avec le compte de gestion provisoire transmis par la Trésorerie de Domène. Aucune anomalie n'a été détectée.

De manière générale, nous constatons que conformément au DOB de 2021, il n'y a pas eu d'augmentation des charges par rapport au budget. De plus l'année 2021 reste une année encore très marquée par la crise sanitaire : fermeture pour cluster du multi-accueil pendant le mois d'avril, fermeture de l'ALSH pour confinement puis accueil des enfants de parents prioritaires à la gestion de l'épidémie. Il est important de préciser que cette année fut marquée par des variations fortes au sein des ressources humaines du centre : absence de direction jusqu'en avril, retour de la DRH puis en arrêt maladie, des situations complexes à gérer d'agents en disponibilité d'office.

Enfin un élément important est le remboursement partiel du prêt à la Caisse d'Epargne à hauteur de 300 000€ qui a fragilisé la trésorerie du centre durant cet exercice.

Il apparaît comme probable que les coûts de fonctionnement du centre (011) doivent se situer proche du chiffre de 2019. En tout cas, s'il doit y avoir comparaison l'année 2019 est celle qui se rapproche le plus de 2021.

Section fonctionnement

Les dépenses

Le chapitre 011 montre un état des dépenses à hauteur de 283 685.69€

Le chapitre 012 des charges de personnels montre les difficultés déjà précisées. A noter le résultat du compte 6419, atténuations de charges, qui vient en déduction du 012 puisqu'il s'agit des différents remboursements des salaires des professionnels.

Le reste des postes de dépenses restent fidèles à la prévision faite lors du budget primitif 2021.

Le total des charges 2021 d'exploitation du centre s'élève à 1 643 983,23 €.

La caractéristique du centre socioculturel est de proposer des pôles d'intervention en face à face public. Comme ces faces à faces sont pour la plupart régies par des normes d'encadrements et qu'en plus le centre est étendu sur le territoire Froges – Villard-Bonnot, la masse salariale représente presque 80% du total des dépenses.

Les recettes

Nous avons déjà traité les atténuations de charges.

Les produits de services présentent un chiffre proche de la prévision. Il est à noter cependant une baisse sur les activités régulières qui amènent la question du niveau de participation du centre à ces activités. Il est important de convenir quelle est l'attente financière de ces activités entre un équilibre financier par activités, global, un excédent... Cela reste à définir.

Les produits du multi-accueil sont en hausse en tenant compte d'une réelle mixité sociale des usagers. Les recettes de l'accueil de loisirs sont impactées de la diminution du nombre de places depuis Octobre 2021.

Les dotations et participations sont équivalentes au prévisionnel. Le centre a récupéré son retard vis-à-vis de la CAF et à ce jour nous avons transmis l'ensemble des réalisés 2021 sauf celui du RAM/RPE. La subvention de la DRAC correspond à l'aide financière sur l'extension des horaires des bibliothèques. Pour rappel, il sera à cet hauteur pendant 3 ans puis à 70% sur 2 ans.

En 752, nous retrouvons la participation de l'association qui gère la Maison Médicale de Garde.

Il résulte un résultat d'exercice de fonctionnement de 183 288.81€ et un résultat de clôture de 338 063.26€.

Section Investissement

L'exercice 2021 montre un résultat de -372955.81€ de la section investissement. L'explication principale se situe dans le remboursement du prêt à hauteur d'environ 438000€. Les recettes correspondantes sont d'une part le FCTVA pour 138 000€ et le solde d'exécution d'investissement reporté à hauteur de 476 000€.

Cela signifie que sur l'année 2021, il y a eu peu de recettes propres à cette dépense.

Parallèlement, nous constatons une baisse des dépenses d'investissements liés aux matériels, logiciels, mobiliers. La situation de la trésorerie a nécessité une très grande prudence d'achats.

Résultat d'exercice de clôture des comptes

	Résultat Clôture 2020	Résultat Exercice 2021	Résultat de clôture exercice 2021
001 Investissement	476 662,83	-372 955,81	103 707,02
002 Fonctionnement	154 774,45	183 288,81	338 063,26

Ci-dessus le tableau récapitulatif qui montre le cumul du résultat de clôture 2020 avec les résultats d'exercice 2021 définissant ainsi le résultat de clôture 2021.

Ces résultats de clôture sont positifs et permettent la mise en place d'un budget 2022 avec de l'autofinancement.

3. Eléments qualitatifs et quantitatifs de 2021 à destination de Frogès et Villard-Bonnot

Afin de produire un bilan d'activité en direction des communes, il a été convenu lors d'un précédent CS que ce dernier devait comporter les chiffres de fréquentation des activités du centre.

Il est demandé quels sont les éléments qualitatifs qui pourraient être ajoutés ?

Deux points ressortent :

- Rapport entre les bibliothèques et les écoles des communes de Frogès et Villard-Bonnot,
- La mise en application du principe de l'Aller vers en lien avec le projet social.

Lors de la discussion, il apparaît qu'il est difficile de pointer du qualitatif sans avoir préalablement défini des attendus d'ordre politique du Conseil Syndical.

La présidente propose de convenir d'un temps de travail spécifique à ce sujet.

4. Réflexion poste d'agent technique/polyvalent au multi-accueil

Aux vues des documents joints et présentés, les élu-es valident l'étude approfondie sur la concrétisation d'un contrat d'insertion de droit privé qui serait signé par le centre.

Plusieurs partenaires peuvent être approchés pour travailler cette mesure, AIDER¹, l'ADEF².

5. Réflexion sur des postes partagés entre Froges, Villard-Bonnot et le CSC

En fin d'année 2021, aux vues de difficultés de recrutement d'animateurs à l'ALSH, l'idée de partager des emplois entre le centre et les communes a germé.

Début 2022, les deux DGS de Froges et Villard-Bonnot et le directeur du centre se sont rencontrés pour définir les modalités de ce projet :

- Chaque organisation reste l'employeur des agents, avec des contrats différenciés
- Le centre engage les agents des communes avec un contrat professionnel et non pas en Contrat d'Engagement Educatif,
- Ne pas mettre en place « une usine à gaz »

A plus long terme :

- Permettre une fidélisation d'agents dans un bassin géographique par un temps de travail conséquent,
- Permettre la mise en place d'une réflexion éducative sur le territoire d'intervention du CSC.

Opérationnalité : une première rencontre aura lieu entre les services RH pour faire un état des lieux des besoins de chacun et pointer les situations d'agents à temps partiel.

La première rencontre aura lieu au centre le 7 février 2022.

¹ <https://www.aider73.fr/>

² <http://www.edef-gresivaudan.fr/>